

Acticor Biotech fait le point sur la procédure de redressement judiciaire en cours

Paris, France, le 6 novembre 2024 – 08h30 CET - ACTICOR BIOTECH (FR00140050J5 - ALACT), société de biopharmaceutique au stade clinique spécialisée dans le développement de médicaments innovants pour le traitement des urgences cardiovasculaires et notamment les maladies thrombotiques aiguës, fait aujourd'hui le point sur la procédure de redressement judiciaire en cours.

Afin de permettre à la Société de poursuivre ses recherches de nouveaux investisseurs ou partenaires pour soutenir son nouveau plan de développement dans le STEMI (l'infarctus du myocarde avec élévation du segment ST), l'administrateur judiciaire avait accordé mi-octobre 2024 une prorogation jusqu'au 5 novembre 2024 de l'appel d'offres publié le 13 septembre en vue d'un plan de continuation ou de cession.

A ce jour, l'administrateur judiciaire n'a reçu aucune proposition d'un repreneur. **La Société poursuit donc la recherche d'une solution pour soutenir le développement du glenzocimab dans le STEMI et la période d'observation de 6 mois ouverte le 6 août 2024 se poursuit.**

Pour mémoire, le 6 août 2024, le Tribunal de commerce de Paris a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire. L'objectif de cette procédure est de permettre à la Société d'évaluer toutes les solutions lui permettant de poursuivre son développement, celui de son produit, le glenzocimab et sa recherche de financement et de partenaire. Comme déjà indiqué précédemment, cette procédure permet également à la Société d'être en mesure de financer ses opérations jusqu'en janvier 2025.

La Société continuera à informer le marché de l'évolution de la procédure de redressement judiciaire en cours et appelle les investisseurs à suivre attentivement les communications futures relatives à son évolution.

À propos d'ACTICOR BIOTECH

ACTICOR BIOTECH, entreprise biopharmaceutique au stade clinique, fondée en 2013 à partir des travaux de l'INSERM, développe le glenzocimab, un fragment d'anticorps monoclonal humanisé (fab) ciblant le récepteur plaquettaire GPVI pour le traitement des urgences cardiovasculaires et des maladies thrombotiques aiguës.

La principale indication clinique évaluée est l'accident vasculaire cérébral (AVC) ischémique aigu, en raison du besoin important de traitements plus sûrs, en particulier ceux qui n'augmentent pas les risques de saignement, et de son incidence élevée. Dans trois essais cliniques internationaux incluant plus de 600 patients présentant un AVC, aucun impact significatif sur l'amélioration neurologique (score mRS à 3 mois) n'a été démontré, à l'exception d'une sous-population de patients présentant des hémorragies intracérébrales où la mortalité a été significativement réduite par 3 ($p=0,035$) (Mazighi et al. 2024).

Une étude clinique de phase 2 sur la phase aiguë de l'infarctus du myocarde (STEMI), LIBERATE est en cours de recrutement dans le cadre d'un partenariat académique avec l'Université de Birmingham (Royaume-Uni). Cette étude vise à démontrer l'efficacité du glenzocimab dans la réduction de la taille de l'infarctus du myocarde, un facteur critique pour la fonction cardiaque à long terme.

Au total, plus de 800 sujets ont été inclus dans les essais cliniques, dont plus de 400 ont été exposés au glenzocimab sans problème de sécurité.

L'utilisation du glenzocimab dans les maladies thrombotiques est couverte par 3 familles de brevets, avec une date d'expiration en 2036 pour la première famille. ACTICOR BIOTECH possède également le droit de développer un biomarqueur chez les patients atteints d'AVC.

Acticor Biotech est soutenue par un panel d'investisseurs européens et internationaux (Mediolanum farmaceutici, Karista, Go Capital, Newton Biocapital, CMS Medical Venture Investment (HK) Limited, A&B (HK) Limited, Anaxago, et la fondation Armesa) et est cotée sur Euronext Growth Paris depuis novembre 2021 (ISIN : FR00140050J5 – ALACT).

Pour plus d'informations, visiter : www.acticor-biotech.com

Contacts

ACTICOR BIOTECH

Gilles AVENARD, MD
Directeur Général et fondateur
gilles.avenard@acticor-biotech.com

Sophie BINAY, PhD
Directeur Général Délégué et Directeur Scientifique
Sophie.binay@acticor-biotech.com

NewCap

Mathilde BOHIN
Relations Investisseurs
acticor@newcap.eu
T. : +33 (0)1 44 71 94 95

NewCap

Arthur ROUILLÉ
Relations Médias
acticor@newcap.eu
T. : +33 (0)1 44 71 00 15

Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Acticor Biotech et à ses activités. Acticor Biotech estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques, dont ceux décrits dans le Document d'Enregistrement Universel tel que déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 juillet 2024, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Acticor Biotech est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Acticor Biotech ou qu'Acticor Biotech ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Acticor Biotech diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives.